



## Tarif des cotisations au 01/07/2010 au 30/06/2011

La cotisation annuelle est déductible des revenus fonciers soumis à un régime réel d'imposition, loi de finances pour 2006 article 76 XI.

### DROIT D'ENTRÉE

• Perçu à l'adhésion uniquement la première année et à additionner à la cotisation calculée selon l'un des cas indiqués ci-dessous (3 cas)	<b>45,00</b>
---	--------------

### COTISATION POUR 12 MOIS

#### 1) BIEN(S) INDIVIDUEL(S) (Appartement, maison, commerce)

• 1 bien individuel	<b>76,00</b>
• par bien individuel en plus, ajouter	<b>15,00</b>

#### 2) IMMEUBLE(S)

• 1 immeuble	<b>210,00</b>
• par immeuble en plus, ajouter	<b>45,00</b>

#### 3) SYNDICAT DE COPROPRIÉTAIRES, SCI ou SOCIÉTÉ

• de 0 à 10 lots	<b>185,00</b>
• de 11 à 30 lots	<b>230,00</b>
• de 31 à 60 lots	<b>275,00</b>
• de 61 à 100 lots	<b>320,00</b>
• au-dessus de 100 lots ajouter par tranche de 50 lots	<b>45,00</b>